

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE

Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs

Année 2020-2021

Responsables

Professeur **Michel Lejoyeux** (Université de Paris)
Nathalie Peterka (Université Paris-Est Créteil)

Coordinateur

Docteur **Olivier Drunat**

Public

- Professions médicales (diplôme de docteur en médecine, étudiants en cours de DES, titre équivalent pour les étrangers francophones)
- Membres des professions juridiques (titulaires d'une licence en Droit ou d'un Diplôme d'Université de mandataire judiciaire à la protection des Majeurs)
- Personnels des tutelles exerçant dans les établissements de santé publics ou privés
- Experts des compagnies d'assurance

Objectifs

Ce diplôme a pour objectif la formation des professionnels amenés à donner des avis pour des personnes vulnérables (certificat médical circonstancié, non-retour à domicile).

La rédaction de tels certificats nécessite la maîtrise de plusieurs domaines de compétence :

- Psychiatrique (profil de personnalité, pathologies y compris les troubles comportementaux)
- Cognitif (perte d'acquisition mais aussi retard mental)
- Déontologique et juridique

Il permettra d'améliorer également les connaissances sur la mesure des capacités décisionnelles des individus pour les acteurs intervenants en dehors du champ médical (magistrats, greffiers, mandataires, notaires).

Contenus

La durée totale de la formation est de 105 heures.

- *Aspect réglementaire* pour comprendre le fonctionnement de la justice, connaître les différentes mesures de protections juridiques et les mesures alternatives, approfondir les règles déontologiques (secret médical) et de repérer les fonctions des différents intervenants auprès des majeurs protégés.
- *Aspect médical* : définition des profils psychologiques, et des pathologies médicales, évaluation des capacités décisionnelles, mesure du handicap et du préjudice.
- *Aspect pratique* développé notamment autour des thèmes de la vulnérabilité, de la victimologie et les dispositifs d'aides aux personnes vulnérables et aux victimes.
- *Approche qualité et collégialité* : les étudiants sont amenés initialement à décrire leur mode de fonctionnement et leurs difficultés. Un savoir est développé spécifiquement sur la qualité en santé et la gestion des risques. Des ateliers pluri professionnels développent une analyse des pratiques dans un cadre de décision collégiale.

Organisation

4 séminaires de quatre à trois jours consécutifs répartis sur l'année universitaire.

Les sessions ont lieu pour une fois à la Faculté de Créteil sinon à l'hôpital Bretonneau (Paris) dans des locaux d'enseignement modernes.

Le support des cours est disponible sur une plateforme internet.

Calendrier

De janvier à septembre 2021 (enseignement répartis sur 4 semaines)

Validation

Contrôle final des connaissances et présentiel d'au moins 80 %.

Avis global des anciens apprenants

14 avis

Moyenne du score : 4.8

Pourcentage qui conseille le DU : 100 %

Impact sur les pratiques professionnelles : 100 %

« Formation de haut niveau à valeur ajoutée »

Tarifs

Formation Initiale : 900 euros plus 261 euros de droits d'inscription

Formation Continue Individuelle : 1300 euros plus 261 euros de droits d'inscription

Formation Continue Employeur : 2300 euros plus 261 euros de droits d'inscription.

[Nous contacter pour obtenir un dossier d'inscription en Formation Continue](#)

Tél. : 01 57 27 86 35 /36 ou 37

Fax : 01 57 27 86 21

nacera.bildstein@u-pec.fr / 01 56 72 60 63 (Formation continue UPEC Droit)

Inscription pédagogique

Envoyer une lettre de motivation et un CV à l'attention du

Dr. O.Drunat

Hôpital Bretonneau

23, rue Joseph de Maistre 75018 PARIS

Tel : 01 53 11 17 21

Courriel : olivier.drunat@aphp.fr